

DÉLIBÉRATION N°2 CASDIS DU 12/03/2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200312-2B

ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE : PROPOSITION DE DEMANDE D'AVENANT A L'AGRÉMENT DETENUS POUR L'ENGAGEMENT DE DEUX ENGAGÉS SERVICE CIVIQUE AU SDIS46 POUR 2020

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni jeudi 12 mars 2020 à 14h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Lot, rue Hautesserre à CAHORS en présence de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Monique BOUTINAUD, Madame Josiane HOEB-PELISSIE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Madame Catherine MARLAS, Monsieur Gérard ALAZARD, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Michel SIMON

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin-colonel Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Capitaine Eric DELMAS, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Colonel Yves MARCOUX, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Madame Marie THIVEAUD, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

Etaient excusés :

Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Geneviève LAGARDE, Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Denis MARRE, Madame Nicole PAULO, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pierre DESTIC, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Serge NOUAILLES, Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Monsieur José SANTAMARTA, Monsieur Michel SYLVESTRE, Monsieur Willy LUIS.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident d'autoriser le Président du CASDIS :

- à solliciter un avenant à l'agrément, délivré au SDIS par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, pour deux volontaires service civique, au titre de l'année 2020
- à signer tout document relatif à ce dossier
- à créer deux postes de volontaires service civique, pour l'année 2020, sous réserve du renouvellement de l'agrément,
- à fixer les modalités de remboursement de frais de déplacement et de nourriture, pour ces deux engagés service civique, comme suit :
 - Une prestation obligatoire, d'un montant mensuel brut de 107.58 €,
 - Une prestation forfaitaire, d'un montant mensuel brut de 171 €,
 - Une possibilité de participation du SDIS des frais de repas, lors des jours travaillés, égale à la prise en charge, servie par le SDIS46 à l'ensemble de ses agents.

Détail du vote :

Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 17 MARS 2020**



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.